

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



Date d'émission : 8 sept 2015

(Rédigé conformément à l'OSHA Hazcom standard 29 CFR 1910.1200 [g], Rev. 2012 et SGH Rev. 03)

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET L'ENTREPRISE

Appellation commerciale : La marque de produit PureBond peut être utilisée conjointement avec ces dénominations de sous-marques propriétaires additionnelles de Columbia : JayCore®, KayCore®, CANAM Gold/CANAM Gold +/CANAM Silver, DesignEdge, MPX®, UV Wood (sur panneaux PureBond), firststep®, LabCoat® (sur panneaux PureBond), PlyPrints®, StainSelect® (sur panneaux PureBond), Surelite®, contreplaqué flexible Columbia Radius^{MC}, plateformes industrielles Columbia, Traditions des Appalaches (sur substrats PureBond.)

Description du produit : Contreplaqué de feuillus décoratif assemblé avec âme de placage domestique dans des assemblages stratifiés avec le procédé d'assemblage propriétaire, sans formaldéhyde, à base de soya PureBond de Columbia.

Découpes de lamellation avec âme de placage et panneau de contreplaqué flexible sans placage de parement ni de contreparement décoratif faites de tremble/peuplier domestique, stratifiées avec le procédé d'assemblage propriétaire, sans formaldéhyde, à base de soya PureBond de Columbia. Le placage décoratif par déroulage et les plis intérieurs d'âme de placage sont également couverts par ce document.

Synonymes : Contreplaqué de feuillus décoratif NAF (sans formaldéhyde ajouté) ou NAUF (sans urée-formaldéhyde ajoutée)

Entreprise : Columbia Forest Products
7900 Triad Center Drive, bureau 200
Greensboro, NC 27409
1-800-637-1609

Adresse courriel : www.columbiaforestproducts.com
Téléphone d'urgence Coordonnées : Paul Davis, Directeur du marketing et des communications
24 heures : 503-330-1852

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

NOTE : Ce produit n'est pas dangereux dans la forme sous laquelle il est expédié par l'usine, mais il peut produire des niveaux dangereux de poussière de bois aéroportée par les activités en aval (par exemple, le meulage, ponçage, découpage) créant des dangers potentiels tels que décrits ci-dessous :

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit

Classification de la substance ou du mélange

États-Unis (É.-U.)

Classification selon la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

Ce produit est généralement un article, mais est régi par l'OSHA pour l'émission de poussière de bois lors des opérations mécaniques générant de la poussière. Les classifications ci-dessous sont basées sur la poussière de bois.

Irritation cutanée Catégorie 2

Irritation oculaire Catégorie 2B

Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogène Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique Catégorie 3 :

Irritation des voies respiratoires

Autres classifications :

Poussières combustibles (danger défini par l'OSHA) Si converti en petites particules lors d'un traitement ultérieur, de la manipulation, ou par d'autres moyens, peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Éléments d'étiquetage

Étiquette selon la norme OSHA HCS 2012

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée
Provoque une irritation oculaire
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires lorsqu'inhalé
Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Peut provoquer le cancer par inhalation de poussières
Peut causer une irritation respiratoire
Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



Conseils de prudence

Prévention :

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer la poussière.
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil respiratoire approuvé adapté aux conditions d'utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de la fabrication ou de l'installation de ce produit.

Intervention :

EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes respiratoires, après le retrait à l'air frais, consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé qualifié.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Stockage :

Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

Élimination :

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences locales.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges : Seulement les composants dangereux au-dessus de la limite appropriée sont présentés ci-dessous.

Ce produit peut produire des niveaux dangereux de poussière de bois aéroportée alors qu'il est manipulé par les utilisateurs en aval créant des dangers potentiels tels que décrits ci-dessous :

| Composant | Numéro CAS : | % pds | Classification du danger conformément au règlement |
|---|--|---------|---|
| Poussière de bois | Non-inscrit N° RTECS : ZC9850000 | 95,65 % | CLP de l'UE : Auto classifié : Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Cancérogène 1A OSHA HCS 2012 : Irritation cutanée 2; Irritation oculaire 2; Sensibilisation cutanée 1; Sensibilisation respiratoire 1; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique 3 (Irritation respiratoire), Cancérogène 1A |
| Autres composants sous la limite à déclarer. L'identité et/ou le pourcentage chimique spécifique de la composition ont été retenus comme un secret commercial | | < 1 % | |

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact seulement après le premier rinçage, puis continuer de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se produit ou persiste, consulter un médecin.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, tout en portant des gants de protection, enlever soigneusement les vêtements contaminés, y compris les chaussures, et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si une irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consulter un médecin.
- Inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur. En cas de difficulté à respirer, appeler immédiatement un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé. Si une irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consulter un médecin.
- Ingestion :** Sans objet lors d'utilisation normale.
- Notes pour le médecin :** Tout traitement qui pourrait être nécessaire en cas de surexposition doit être centré sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Agents extincteurs appropriés :** L'eau, le phosphate d'ammonium, le sable.
- Agents extincteurs inappropriés :** Un jet d'eau à forte pression peut provoquer l'émission de poussière dans l'air et créer un danger d'embrasement éclair ou une atmosphère explosive.
- Procédures de lutte contre les incendies :** Suivre les procédures établies pour l'extinction de feu de bois.
- Risques spéciaux d'incendie et d'explosion Dangers :** Le contreplaqué de feuillus ne présente pas un risque d'explosion. Le contreplaqué de feuillus ne présente pas de risque d'explosion. Par contre, la poussière de bois générée lors du ponçage, découpage ou usinage des panneaux présente des risques d'explosion si elle entre en contact avec une source d'inflammation. Une concentration dans l'air de 40 grammes de poussière de bois par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour la poussière de bois. OSHA interprète la limite d'explosivité comme n'avoir aucune visibilité dans les 5 pieds ou moins.
- Produits de combustion dangereux Produits :** Brûler du contreplaqué de feuillus peut entraîner une émission de carbone du monoxyde, du monoxyde de carbone, du cyanure d'hydrogène, des aldéhydes, des acides organiques et des composés d'hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



Renseignements supplémentaires : Point d'éclair : 315,6 °C (600 °F) pour le bois.
Température d'auto-inflammation : Variable (typiquement 400 °F à 500 °F) (204 °C à 260 °C)
Limites d'explosivité dans l'air : S.O. pour le contreplaqué de feuillus. 40 g/m³ (LIE) pour la poussière de bois.

Classement NFPA (échelle 0 à 4) : Santé = 2 Incendie = 1 Réactivité = 0

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.
Éliminer toutes les sources d'inflammation. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques et la dissémination dans l'environnement.

Précautions individuelles et Équipements de protection : Aspirer ou balayer les déversements pour la récupération et/ou l'élimination. Éviter la génération de poussières pendant le nettoyage. Porter des lunettes de sécurité lors de la fabrication ou de l'usinage de tout produit en bois. Porter des appareils protecteurs approuvés par le NIOSH/MSHA lorsque les limites admissibles pourraient être dépassées. D'autres équipements de protection, comme des gants et des vêtements de dessus peuvent être nécessaires, en fonction des conditions de poussière

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux, les canalisations, ou les systèmes de drainage pendant le nettoyage.

Méthodes et matériaux pour le confinement et de nettoyage : Tous les déversements doivent être traités selon les exigences du site en fonction des précautions citées sur la FDS. Dans le cas de liquides, utiliser des matériaux absorbants appropriés. Pour les laboratoires et les opérations à petite échelle, les déversements accidentels dans une hotte ou enceinte doivent être nettoyés à l'aide d'un aspirateur haute efficacité ou des méthodes de nettoyage humide, le cas échéant. Pour les grands déversements secs ou liquides ou ces déversements à l'extérieur d'une enceinte ou d'une hotte, le personnel d'intervention d'urgence approprié doit être avisé. Dans les opérations de fabrication et de grande envergure, le nettoyage à l'aide d'un aspirateur haute efficacité avant le nettoyage humide est nécessaire. Voir les sections 9 et 10 pour des renseignements additionnels concernant les dangers physiques et chimiques.

Autres renseignements : Aucun renseignement complémentaire n'est disponible.

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention du produit. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail. Éviter de créer des environnements poussiéreux. Assurer une bonne ventilation lorsque les conditions de poussière ne peuvent pas être évitées pendant le nettoyage. Placer la poussière de bois récupérée dans un conteneur pour une élimination appropriée.

Conditions de sûreté en matière de stockage :

Conserver dans un endroit bien aéré. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, car la poussière de bois séchée peut poser un danger de poussières combustibles.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives de limites d'exposition en milieu de travail

Limites d'exposition :

| Composant | Numéro CAS : | Agence | Limites d'exposition |
|---|--|--------|--|
| Poussière de bois (tous les résineux et les feuillus) | Non-inscrit N° RTECS : ZC9850000 | OSHA | PEL-TWA 15 mg/m ³ (poussières totales) |
| | | OSHA | PEL-TWA 5 mg/m ³ (poussières totales) |
| | | OSHA | PEL-TWA 5 mg/m ³ (recommandé résineux et feuillus; voir la note en bas de page ¹ ci-dessous) |
| | | OSHA | STEL 10 mg/m ³ (résineux et feuillus recommandés; voir la note en bas de page ci-dessous) |
| | | ACGIH | TLV-TWA 1 mg/m ³ (certains feuillus); |
| | | ACGIH | TLV-TWA 5 mg/m ³ (résineux) |
| | | ACGIH | TLV-STEL 10 mg/m ³ |

¹ Dans l'AFL-CIO v OSHA 965 F. 2d 962 (11 Cir. 1992), la Cour a infirmé la 1989 Air Contaminants Rule de l'OSHA, y compris les

PEL spécifiques pour les poussières de bois que l'OSHA avait établis à ce moment. Les limites d'exposition admissibles en 1989 étaient les suivantes : TWA : 5 mg/m³; STEL (15 min) 10 mg/m³ (tous les résineux et les feuillus, excepté le cèdre rouge de l'Ouest); cèdre rouge de l'Ouest : TWA 2,5 mg/m³. La poussière de bois est maintenant officiellement réglementée comme une poussière organique sous les substances particulières pas autrement réglementées (PNOR) ou des catégories de poussière inerte ou nuisible à la limite d'exposition admissible notée dans la partie II de la présente fiche signalétique. Cependant, un certain nombre d'États ont adopté des dispositions de la norme de 1989 dans leurs plans d'État. En outre, l'OSHA a annoncé qu'elle pourrait citer les sociétés en vertu de la clause « obligation générale » de l'OSHA dans des circonstances appropriées en cas de non-respect des PEL de 1989 V1.2

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



- Contrôles d'ingénierie :** Prévoir une ventilation et une évacuation adéquates pour maintenir les niveaux de concentration de contaminant sous la limite d'exposition admissible de l'OSHA.
- Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes de sécurité lors de la fabrication ou de l'usinage de tout produit en bois.
- Protection de la peau :** Porter des gants de protection tels que des gants en tissu caoutchouté, en toile ou en cuir pour minimiser l'irritation mécanique potentielle résultant de la manutention des matériaux. Des vêtements externes qui couvrent les bras pourraient être souhaitables dans les endroits très poussiéreux.
- Protection respiratoire :** Porter un respirateur antipoussières approuvé par NIOSH/MSHA lorsque les limites admissibles pourraient être dépassées.
- Considérations générales d'hygiène :** Prévenir/éviter de créer/respirer les poussières. Se laver après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la fabrication ou de l'installation de ce produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement :** Aucune donnée disponible.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Description physique :

Placages de feuillus, panneaux multicouches de bois composite finis UV en ligne horizontale et non finis consistants en diverses combinaisons de bois franc ou de parements de placage décoratifs, liés à d'autres placages de bois à l'aide d'adhésifs ne contenant pas de formaldéhyde ajouté.

Généralement utilisé dans les armoires, les meubles et dans d'autres applications non structurelles. Typiquement offert en placage de feuillus à poser de 1,2 m x 2,5 m (50 po x 100 po), et en panneaux de contreplaqué de feuillus de 1,2 m x 2,4 m (4 pi x 8 pi). D'autres dimensions de contreplaqué de feuillus et de placages sont disponibles. L'épaisseur de la gamme de produits varie de 0,6 mm (1/42 po) à plus de 2,5 cm (1 po).

Apparence/odeur :

Odeur de bois naturel normale. D'une couleur pâle à foncée. La couleur et l'odeur varient selon l'espèce et le temps écoulé depuis le traitement.

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



Données de base pertinentes à la sécurité

| | |
|--|---|
| pH | Sans objet |
| Point de fusion/point de congélation | Sans objet |
| Point d'ébullition initial et limites d'ébullition | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation : | Variable (typiquement 400 °F à 500 °F) (204 °C à 260 °C) |
| Limites d'explosivité dans l'air : | S.O. pour le contreplaqué de feuillus. 40 g/m ³ (LIE) pour la poussière de bois. |
| Point d'éclair | 600 °F pour le bois. |
| Taux d'évaporation | Sans objet |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Sans objet |
| Pression de vapeur | Sans objet |
| Densité de vapeur | Sans objet |
| Densité relative | Sans objet |
| Poids spécifique | Habituellement, moins de 1, mais varie en fonction des essences de bois et la teneur en humidité. |
| Solubilité(s) | insoluble. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Sans objet |
| Viscosité | Sans objet |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Stabilité : | Stable à des températures et conditions de stockage normales. |
| Conditions à éviter : | Éviter la flamme nue. Le produit peut s'enflammer à des températures supérieures à 204,4 °C (400 °F), en fonction de la durée de l'exposition. |
| Matériaux incompatibles : | Agents oxydants et huiles siccatives. |
| Produits de décomposition dangereux : | Une décomposition thermique et/ou thermique oxydante du bois peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques, dont le monoxyde de carbone, le cyanure d'hydrogène, des aldéhydes, des acides organiques et des composés d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. |
| Polymérisation dangereuse : | Ne se produira pas. |
| Sensibilité à la décharge statique : | Peut provoquer une explosion dans des concentrations et conditions critiques |

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements quant aux composants individuels sont énumérés ci-dessous.

Effets aigus :

| | |
|---------------------------------------|---|
| Poussière de bois : | Aucune donnée disponible. |
| Irritation oculaire : | La poussière de bois peut causer une irritation par obstruction. |
| Irritation cutanée : | Selon l'espèce, la poussière de bois peut causer une dermatite lors de contacts prolongés et répétitifs. |
| Irritation respiratoire : | La poussière de bois peut provoquer un dessèchement et/ou une irritation nasale. De la toux, des éternuements, une respiration sifflante, une sinusite, un rhume prolongé, et des maux de tête ont également été signalés. Elle peut aggraver les affections respiratoires préexistantes ou les allergies. La poussière de bois peut également provoquer une obstruction nasale. |
| Sensibilisation respiratoire : | La poussière de bois peut causer une sensibilisation et/ou irritation des voies respiratoires. Les troubles respiratoires préexistants peuvent être aggravés par l'exposition. |
| Sensibilisation cutanée : | La poussière de bois de différentes essences de bois peut évoquer une dermatite de contact allergique chez les personnes sensibles. |
| Cancérogénicité : | Il a été rapporté par certains observateurs qu'une exposition prolongée à la poussière de bois était associée à des carcinomes des voies nasales chez des travailleurs de l'industrie du meuble européens. Le CIRC classe la poussière de bois comme cancérogène pour les humains (Groupe 1). Cette classification est principalement basée sur des évaluations du CIRC des risques accrus dans la survenue des adénocarcinomes des fosses nasales et des sinus paranasaux associés à l'exposition à la poussière de bois. Le CIRC n'a pas trouvé de preuves suffisantes pour associer les cancers de l'oropharynx, du poumon, des systèmes lymphatiques et hématopoïétiques, de l'estomac, du côlon ou du rectum à l'exposition à la poussière de bois. Le National Toxicology Program (NTP) a également inscrit la poussière de bois comme un cancérogène avéré pour l'homme. La poussière de bois n'est pas classée comme cancérogène par l'ACGIH ou l'OSHA. Une importante étude cas-témoins sur la mortalité par cancer des fosses nasales en Caroline du Nord, au Mississippi, à Washington et en Oregon (1962-1977) n'a pas démontré une association entre le cancer des fosses nasales et des professions normalement associées à la poussière de bois. |

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit

Mutagénicité : Aucune donnée disponible.

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes toxicité exposition unique : Peut causer une irritation respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes Toxicité exposition répétée : Peut causer des dommages aux organes (système respiratoire) lors d'une exposition prolongée.

Organes cibles : Les yeux, la peau, le système respiratoire.
Voies d'exposition : Inhalation, cutanée et oculaire.

Signes et symptômes d'exposition :

Au meilleur de nos connaissances, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'évaluation écologique de ce matériau est basée sur une évaluation de composants de la poussière de bois.

Écotoxicité (aquatique et terrestre) : Aucune donnée disponible pour la poussière de bois.
Persistance/dégradabilité : La poussière de bois devrait être biodégradable.
Bioaccumulation/accumulation : Aucune donnée disponible pour la poussière de bois.
Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : L'élimination doit être en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et/ou locaux. L'incinération est la méthode préférée d'élimination, le cas échéant. L'élimination est de la responsabilité du producteur.
Emballage contaminé : L'élimination doit être en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et/ou locaux.

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce matériau n'est pas réglementé pour le transport quand il est expédié sans être mélangé avec d'autres composants dangereux. Cette classification est basée sur l'évaluation des informations disponibles jusqu'à ce que des essais complets soient terminés ou des informations supplémentaires soient disponibles afin d'approfondir la classification des risques de transport. Par conséquent, l'utilisation d'un emballage du GE de catégorie UN I est recommandé pour assurer le transport sécuritaire de ce matériau.

| | |
|---|--------------------------|
| US DOT (Terre) | Aucune donnée disponible |
| Description officielle pour le transport : | Aucune donnée disponible |
| TMD canadienne (Terre) | Aucune donnée disponible |
| Description officielle pour le transport : | Aucune donnée disponible |
| OACI (Air) | Aucune donnée disponible |
| Description officielle pour le transport : | Aucune donnée disponible |
| IMDG (Eau) | Aucune donnée disponible |
| Description officielle pour le transport : | Aucune donnée disponible |

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

États-Unis

| La poussière de bois (Numéro CAS S.O.) | |
|--|---|
| Figure à la section 313 du SARA (Listes de toxiques chimiques spécifiques). SARA Section 311/312 Classe de dangers | Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger différé (chronique) pour la santé |
| Figure sur l'OSHA | Les produits du bois ne sont pas dangereux selon les critères fédéraux de l'OSHA Hazard communication Standard 29 CFR 1910.1200. Cependant la poussière de bois générée par le sciage, le ponçage ou les activités d'usinage peut être considérée comme dangereuse. |
| Figure sur la liste des cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie aux É.-U. | Avertissement : Le perçage, sciage, ponçage ou usinage des produits du bois génère de la poussière de bois, une substance connue de l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Évitez d'inspirer de la poussière de bois, portez un masque antipoussière ou prenez d'autres mesures de sécurité pour garantir votre sécurité personnelle. Health and Safety Code de la Californie Article 25249,6. |

Canada

| La poussière de bois (Numéro CAS S.O.) | |
|--|--|
| Figure sur l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne | |
| Classification SIMDUT | Produit contrôlé : D2A — Poussière de bois : CIRC Groupe 1 |

Fiche de données de sécurité

PureBond® âme de placage domestique
N° d'identification du produit



SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avertissement Ce document a été préparé basé sur des données estimées exactes à la date de préparation. Aucune garantie n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et des informations de sécurité ci-dessus. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit à des fins particulières et de se conformer à tous les règlements et lois.

Date de préparation : Le 8 septembre 2015

Date de révision : S.O.

Glossaire :

ACGIH; American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

Carc; cancérogène

CAS; Chemical Abstract Service

CLP; règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage

DOT; département des Transports

EPA; US Environmental Protection Agency

Eye Irrit; Irritation oculaire

SGH — Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

HEPA; haute efficacité pour les particules de l'air

CIRC; Centre International de Recherche sur le Cancer, CIRC Groupe 1 ou 2 A

DL50; dose létale, 50 % pour l'administration orale et cutanée

CL50; concentration létale, 50 % pour l'inhalation

ND; non disponible

NTP; National Toxicology Program

OSHA; Occupational Safety and Health Administration

PBT; persistants, biocumulatifs, toxiques

PEL; limite d'exposition admissible

PG; groupe d'emballage

EPI; équipement de protection individuelle

Resp Sens; Sensibilisation des voies respiratoires

SARA; Superfund Amendments and Reauthorization Act

Skin Irrit; Irritation cutanée

Skin Sens; sensibilisation cutanée

STEL — Limite d'exposition de courte durée (15 minutes)

STOT — Toxicité pour certains organes cibles

VLE; valeur limite d'exposition

TSCA; Toxic Substances Control Act

TWA — Moyenne pondérée dans le temps

ONU; Organisation des Nations Unies

vPvB; très persistant et très biocumulatif

SIMDUT; Système (canadien) d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail